



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action 06 CSA-SD du 26 janvier 2024

Mesdames et Messieurs bonjour,

Depuis le début du premier mandat du président Macron et la nomination de M. Blanquer·e comme ministre de l'Éducation Nationale, le sentiment de déclassement et de perte de sens dans nos métiers s'est accéléré de façon exponentielle. En effet, on le répète dans nos déclaration depuis le début, depuis 2017 nous avons assisté à une succession folle de « réformes », d'annonces, que nous jugeons inefficaces, voire contre-productives, non financées qui plus est la plupart du temps, où alors que partiellement. Depuis 2017 donc, la stabilité, la sérénité dont les élèves et les personnels ont besoin pour travailler efficacement a complètement disparue. À titre d'illustration, rappelons qu'il n'y a pas eu deux bacs identiques depuis 2019, et ça continue avec la session 2024 au moins.

Mais un nouveau cap a été franchi ces derniers mois. Entre les annonces de M. Attal, alors ministre de l'EN, et celles de M. Macron, nous avons assisté à un basculement vers une politique qui nous laisse sans voix. Nous avons donc les président et premier ministre les plus jeunes de la 5ème république qui nous propose une politique en matière d'éducation plus vieille-France que jamais. Et nous sommes sans voix non pas parce qu'on nous sert de vieilles méthodes, au goût un peu rance, mais parce que parmi ces vieilles méthode-là, certaines ont déjà fait la preuve de leur inefficacité. Que ce soit les groupes de niveaux, la généralisation du SNU, de l'uniforme, l'augmentation des redoublements ... nous n'allons pas tout citer, vous les connaissez aussi bien que nous.

Parmi ces mesures, il y en a une plus particulièrement que nous sommes chargé·es de mettre en place aujourd'hui en quelque sorte, du moins de prévoir les moyens pour qu'elle puisse se mettre en place, il s'agit des groupes de niveaux. Nous allons donc aujourd'hui nier des décennies d'études qui amènent toutes aux mêmes conclusions : les groupes de niveaux ne sont pas efficaces pour relever le niveau des élèves, bien au contraire, ils accentuent les inégalités. Les études le montrent, et on nous l'a appris sur les bancs de l'IUFM ou de l'INSPE, et on comprend bien pourquoi. Vous allez donc incitez, M. Le Directeur Académique, les établissements à faire du tri social. Ce qui sera mis en place mènera à réduire la coopération entre les groupes d'élèves de différents niveaux. Nous allons donc œuvrer ensemble pour plus de ségrégation que celle déjà imposée entre autre par l'existence des établissements privés. Depuis des décennies, les inspecteur·rices veillent à ce que ce genre de dispositif ne soit pas mis en place. À partir de septembre, ils et elles devront veiller au contraire, tout en étant conscient·es que c'est inefficace, voire nuisible. Nous plaignons sincèrement tous les personnels encadrants, qui devront faire respecter la parole de notre ancien ministre devenu premier ministre.

D'ailleurs, M. Le Directeur Académique, imaginons un collègue dans le département, dans lequel les enseignant·es, la direction, tous les professionnels de l'éducation, se refusent à mettre en place ce dispositif qu'ils et elles savent très bien être néfaste ? S'ils et elles décidaient de faire passer l'intérêt des élèves avant leur devoir d'obéissance ? Si tous ces personnels décidaient de remettre un peu de sens à leur métier, de retrouver les raisons qui les ont fait le choisir, que leur adviendrait-il ? Des sanctions serait-elles prononcées pour avoir voulu mettre en place des dispositifs efficaces à la place des groupes de niveaux ?

Parce que nous sommes certes fonctionnaires, nous devons certes obéir, mais jusqu'à quel

point ? Continuerons-nous à obéir lorsque le ministère ou le président décidera de rétablir les châtimens corporels ? Non, nous ne sommes pas dans la fiction. Il y a quelques mois encore, nous n'imaginions pas que le retour des groupes de niveau puisse être possible, et pourtant. De plus, cet élan de « retour à l'ordre », cette droitisation extrême des politiques, rendent tout à fait crédibles cette éventualité. Quand notre préfet promet ces mêmes châtimens corporels sans aucune réaction de nos responsables politiques, nous les entendons déjà dire « une bonne fessée, ça n'a jamais tuer personne ». Que ferons-nous donc à ce moment-là ? Continuerons-nous à faire passer notre devoir de loyauté devant l'intérêt des élèves ?

Les sujets de colères sont tellement nombreux que nous ne prendrons pas le temps, dans cette déclaration, de revenir sur les annonces non financées du 16 janvier dernier, comme le doublement des heures d'EMC ou les cours de théâtre, il y aurait pourtant beaucoup à dire. Mais nous souhaitons rapidement revenir sur une autre annonce qui nous semble hors-sol, celle de la possible généralisation de l'uniforme à tous les élèves de la maternelle au lycée. Cette proposition est censée lutter contre les inégalités. Nous affirmons qu'il n'en est rien, que tenter de camoufler les inégalités par des bouts de tissus tous de la même couleur ne les combat en rien et qu'au contraire, en y affectant des moyens qui pourraient être mis ailleurs, ça ne pourra que les renforcer.

En France, il y a plus de 10 millions d'élèves de la maternelle au lycée. Avec un coût de 200 € minimum par élève, si cette mesure devait se généraliser, la facture serait donc de plus 2 milliard d'euros, chaque année. Cette somme représentent par exemple le salaire de près de 28 000 enseignant·es !

Nous demandons que l'ensemble des moyens que les collectivités et l'État prévoient de mettre dans les uniformes soient bien mobilisés, mais immédiatement redirigés vers des dispositifs bien plus efficaces en matière de lutte contre les inégalités, comme le financement de bus pour favoriser les sorties culturelles, l'augmentation du nombre d'enseignant·es (ce qui permettrait entre autres de remplacer plus sérieusement les professeur·es absent·es) ou la rénovation des bâtiments scolaires, en particulier dans les quartiers populaires par exemple.

Oui, l'école a besoin de moyens, mais pas d'uniformes.

Nous terminerons par une dernière question : en CSA Académique, on nous donne les effectifs des écoles privées sous contrat, mais à aucun moment nous connaissons les moyens qui leur sont octroyés. Alors que nos moyens sont publics, ils sont même communiqués à la presse par Mme la rectrice, et c'est bien normal puisque c'est de l'argent public, ceux de l'école privée sont opaques, alors que c'est aussi de l'argent public. Pouvez-vous, donc, nous communiquer la dotation affectée aux établissements privés sous contrat de notre département ?

Merci pour votre attention.